

Département de la
Charente- Maritime

Ville de ROYAN

OBJET :

Cotisation à l'Association
" Village-retraite "



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal

Séance du 26 Juin 1962

62056

Le vingt six Juin mil neuf cent soixante deux, à 21 h le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire d'après convocations faites le 22 Juin 1962.

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Rochedereux, Brenusseau, Lanoue, Mouchot, Guillaud, Reix, Mongrand, Etcheber, Bujard, Narteau, Galland, Bétous.

Représentés : M. Biscaye par M. Matras

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BÉTOUS ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

L'association " Village-Retraite " dont le siège social est situé 2 rue de Valois à PARIS (1er) sollicite l'adhésion de la ville

Monsieur le Maire a signalé plusieurs fois l'intérêt qu'il y aurait à demeurer en rapport avec ce groupement, en vue, ultérieurement, de la création d'un village de retraités à Royan.

La cotisation minimum est de 100 NF.

La Commission des Finances lors de sa séance du 12 Juin a proposé la somme de 500 NF.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la Commission des Finances

décide

- de souscrire une adhésion pour la commune à l'Association " Village-retraite ".

- vote pour l'année 1962 une cotisation de 500 NF qui sera versée à ladite Association (CCP PARIS 15.125.91).

- dit que cette somme sera prélevée sur le chapitre " Dépenses Imprévues " du budget de 1962.

Fait et délibéré à Royan, les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le 30 JUIL 1962

Le Sous-Prefet,



POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,